

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - Nature : participation financière à l'entretien de l'espace de loisirs de l'île Barlet : renouvellement de la convention pour un an

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2007, la commune de Saint Romain en Gal et la communauté d'agglomération ont la volonté de développer les capacités touristiques de loisirs du site de l'île Barlet.

La communauté d'agglomération a participé aux travaux d'aménagement qui ont été réalisés ces dernières années, comme la rénovation de la guinguette, le parcours de santé, la mise en place de mobilier et d'aire de pique-nique et le développement d'un parcours environnemental ainsi que l'aménagement d'un espace de sport de plein air.

Dans le prolongement des projets développés conjointement, Vienne Condrieu Agglomération participe financièrement aux dépenses d'entretien courant du site, à la charge de la commune.

La convention précisant les conditions de versement de cette contribution arrive à échéance au 31 décembre 2019, il est proposé son renouvellement pour une durée de 1 an, permettant ainsi à la commune et à Vienne Condrieu Agglomération d'échanger plus précisément en 2020 sur les évolutions possibles de cet espace et des modalités d'entretien.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention avec la commune de Saint Romain en Gal, pour la participation financière de Vienne Condrieu Agglomération à l'entretien de l'espace de loisirs de l'île Barlet. Le montant de la participation est fixé à 10 000 euros par an.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

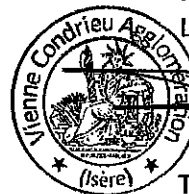
Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019

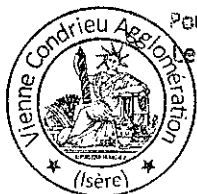
et a été publiée le 12 NOV. 2019

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR